



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 18 mars 2021 -

Etaient présents :

M. CASNAVE, Mme DURRANS, M. LAGORCE, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme RAHOU, M. ALLESSANDRELLO, M. BARROS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, Mme LUIJTEN.

Etaient représentés :

M. HOYAUX, Mme LAURENT, M. LABARBE, Mme ROUMANOS, Mme AUDEBERT, Mme BASKA, Mme BOUZOU, Mme FRAISE, M. WEIDMANN.

Etaient invités :

M. HAUQUIN, Mme LAWRENCE, Mme MARQUEVIELLE, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00. Elle signale que la prochaine CFVU organisée le 29 avril sera consacrée au vote de la nouvelle offre de formation et des maquettes des masters MEEF et des BUT. Le bureau de la CFVU se réunira le 1^{er} avril pour discuter des modalités d'approbation des dossiers d'accréditation.

Les fiches d'identité des mentions seront mises à disposition des porteurs de mention dès lundi afin d'en permettre la lecture croisée.

Un second bureau de la CFVU sera convoqué le 6 mai pour travailler sur le règlement des études en vue de la production des modalités de contrôle de connaissances qui seront soumises au vote de la CFVU avant les vacances d'été.

Elle signale enfin que M. Hoyaux remplaçant de Mme Lérique au sein de la CFVU a également accepté de la remplacer au sein du bureau de la CFVU.

M. Larré s'excuse par avance de son absence pendant cette CFVU afin d'assister à la CPU qui traite la préparation de la rentrée 2021, de la certification en langue anglaise et des réformes de l'INSPE et des BUT.

Nombre de membre présents	18
Nombre de membres représentés	9

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021

Mme Durrans demande la modification de son intervention en page 6 comme suit :

« Mme Durrans (...) et s'interroge donc sur l'intérêt d'une relecture par **des responsables d'autres formations qui ne seraient pas à même de repérer ces incohérences.** »

A la ligne suivante, remplacer « comportement » par « comportent »

En l'absence d'autres remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2021.**

II/ SUBVENTIONS FSDIE, AIDE AU PROJETS ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIFS

Mme Marquevielle rappelle que depuis un an la vie associative a été particulièrement redessinée par la crise sanitaire. Les associations de filières qui sont au cœur de l'animation du campus et des formations se voient doublement impactées, par la crise et les travaux. Il sera important de les accompagner au mieux à la rentrée de septembre.

Le FSDIE, bien identifié sur le campus et incontournable peut être un bon indicateur d'analyse de la santé des associations.

Ainsi il peut être noté que depuis un an, beaucoup d'associations culturelles et militantes (environnement, social, ...) se sont soit renforcées, soit créées et prennent de l'ampleur avec un budget conséquent très bien structuré et organisé.

Il est important de souligner un effondrement du nombre de demandes effectuées auprès du FSDIE entre octobre 2019 et octobre 2020 passant de 10 projets à 4 projets financés mais également entre mars 2020 et mars 2021 : 26 projets financés contre 6 cette année.

Les projets étant mieux structurés et financièrement plus ambitieux, le montant des subventions de FSDIE est lui en augmentation. En octobre 2019, le FSDIE soutenait en moyenne les projets à hauteur de 1 400 €. Cette année, la subvention moyenne par projet est de 2 275 €. Cette commission montre une nouvelle fois le soutien fort apporté par l'université à la vie associative.

Elle présente les demandes de subvention FSDIE proposées lors de la commission du 12 mars 2021 : 7 projets associatifs et 2 projets individuels ont été présentés pour un montant total demandé de 25 025,72 €. Le montant total des subventions accordées s'élève à 11 682,00 €.

6 projets sont proposés à financement dont 5 projets culturels : un film, un festival, un journal, l'organisation de journées culturelles, deux spectacles vivants et un projet environnemental qui prévoit la revalorisation du jardin partagé du campus.

3 projets n'ont pas obtenu de financement de la part du FSDIE :

- Le projet Saison 6 du MOOC Doctorat et poursuite de carrière présenté par l'association PhDOOC. Le jury a considéré que ce projet n'a pas sa place dans le financement FSDIE et l'association est invitée à rechercher de nouveaux financements notamment en candidatant à l'appel à projets à destinations des doctorants porté par l'université de Bordeaux.
- Le projet Eton de l'association Ingénieurs sans frontières dont le projet porte sur un départ en Afrique pour réaliser un documentaire. Le jury a estimé le projet non viable dans le contexte actuel et pas suffisamment abouti dans sa restitution.
- Le projet SOLICOLO porté par l'association La COOP de l'IUT dont le projet ressemble fortement à un week-end d'intégration prévu pour 270 étudiants de L1 et L2 Carrières sociales de l'IUT et pour lequel les porteurs de projet ne semblaient pas avoir pris la mesure des contraintes sanitaires.

Mme Mellac revient sur le projet A.D.A (à la découverte de l'Afrique) porté par l'association ABESS. Cette association ayant un objectif d'accueil et de soutien des étudiants étrangers d'origine sénégalaise proposait pour la première fois un projet culturel. Le jury a souhaité soutenir cette association mais avec un redimensionnement du projet dont le financement a été jugé trop ambitieux.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ ***La CFVU approuve les subventions accordées aux projets étudiants et associatifs par la commission FSDIE du 12 mars 2021.***

III/ SUBVENTION COMPOSANTE POUR PROJET ASSOCIATIF ÉTUDIANT

M. Lagorce présente la demande de subvention à titre exceptionnel à destination de deux associations dirigeant le Bureau des étudiants de l'UFR STC (ISIC RIDER et AEGB) en manque de ressources propres en raison du contexte de crise sanitaire.

Il signale que ces associations se sont fortement impliquées dans de nombreux dispositifs d'entraide étudiante et souligne leur rôle dans la mise en place du tutorat.

Le Conseil d'UFR du 11 février 2021 a approuvé unanimement le montant d'une subvention à hauteur de 2 000 € pour ces deux associations.

M. Dagneau se dit très surpris de cette demande de subventions des associations de l'UFR STC qui s'intègrent assez rarement à l'effort collectif de l'université dans la vie associative. Il rappelle que les dispositifs de subvention d'aide aux associations mis en place par l'université au premier semestre ont été proposés à toutes les associations et ces deux associations n'ont pas candidaté.

A cela s'ajoute, la problématique de la gestion des locaux associatifs. Suite aux travaux, des relocalisations d'associations de l'UFR STC ont eu lieu sans en informer au préalable la DPIL.

Parmi la quarantaine d'associations présentes au sein de l'université, toutes celles ayant un local ont également connu des pertes financières et il s'interroge sur le motif réel de la demande dont l'objet décrit dans le dossier de demande de subvention est similaire à celui du week-end de ski organisé par ces associations et qui vient de s'achever.

M. Lagorce dit que la majeure partie des activités de ces associations consiste en une présence au quotidien dans les locaux et par différents moyens autour de la formation. Il signale ne pas pouvoir répondre sur l'organisation d'un week-end de ski pour lequel il ne dispose pas d'informations.

M. Dagneau dit que l'état d'exception des associations de l'UFR STC a déjà été plusieurs fois signalé.

Mme Mellac pense que le soutien de la part des UFR devrait venir en complément et non se substituer aux dispositifs d'aide existants. Cela donnant un mauvais signal pour les associations des autres UFR. Elle souhaite qu'à long terme les associations passent par les subventions qui leur sont dédiées avant de demander un soutien aux UFR.

Mme Marquevielle invite les membres des associations à la contacter pour connaître les différentes subventions auxquelles elles ont droit pour répondre à leur besoin et leur offrir un accompagnement plus complet.

Mme Mellac signale l'organisation d'une commission FSDIE supplémentaire par an pour permettre une plus grande réactivité et aider plus fortement les associations étudiantes de l'université. Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	26
Abstention :	1
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve la subvention de 2 000 € accordée par l'UFR STC aux associations ISIC Rider et AEGB.**

IV/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021/2022

Mme Mellac présente le projet de calendrier universitaire 2021-2022. Elle signale que deux versions existent :

La première version, résultat du travail mené en bureau de la CFVU.

En CDUFRI, les responsables administratifs des UFR ont fait valoir que le temps de correction pour les enseignants et de saisie des notes pour les personnels administratifs entre les 2 sessions était trop court, et à la suite d'une réunion de travail avec les personnels des composantes, une seconde version du calendrier a été proposée.

Version 1 du calendrier :

- Pré-rentrée du 6 au 10 septembre. Semestre 1 : 13 semaines d'enseignement, du 13/09 au 17/12/2021 ;
- Semestre 2 : 12 semaines d'enseignements, du 17/01 au 15/04/2022 ;
- Périodes de suspension des enseignements :
 - Automne : du 01/10 au 07/10/2021 ;
 - Noël : du 18/12/2021 au 02/01/2022 ;
 - Hiver : 19/02 au 27/02/2022 ;
 - Printemps : 23/04 au 30/04/2022 ;

- Sessions examens :
 - Semestre 1 : 03/01 au 14/01/2022 ;
 - Semestre 2 : 02/05 au 14/05/2022 ;
 - Session de rattrapage : 17/06 au 01/07/2022 ; Sanctuarisation de la journée du 1^{er} juillet aux oraux de rattrapage
- Publication des résultats :
 - Semestre 1 : 14/02/2022 ;
 - Semestre 2 : 25/05/2022;
 - Session de rattrapage : 13/07/2022.

Version 2 du calendrier :

La modification effectuée sur cette version concerne l'organisation des examens du second semestre. La session d'examens est organisée en 2 temps :

- 20/04 au 22/04/2022 (évaluations orales) avant les vacances de printemps,
- 02/05 au 10/05/2022 (évaluations écrites).

Pour répondre à la demande faite par les UFR, un temps supplémentaire est laissé entre le 11 et le 23 mai pour permettre la récupération des copies, la saisie des notes et effectuer les vérifications de contrôle avant l'organisation des jurys dont la date reste inchangée par rapport à la version 1.

Mme Miras dit que ce calendrier prend en compte les demandes faites lors de la dernière CFVU :

- Pas de débordement des examens sur le mois de juillet,
- Semaine de vacances de Pâques identique à celle de l'Université de Bordeaux

Elle signale que cette deuxième version offre également un temps supplémentaire de correction aux enseignants.

Mme Sion-Jenkis regrette que cette modification supprime la 13^{ème} semaine de cours du second semestre. Elle pense qu'il est important d'inciter les enseignants à saisir eux-mêmes les notes des contrôles continus et des oraux afin d'éviter aux collègues BIATSS d'effectuer cette tâche.

Elle regrette l'enchaînement douloureux entre les examens du premier semestre et le début des cours du second semestre, période toujours très difficile pour les enseignants notamment ceux ayant des effectifs étudiants importants.

M. Valat rappelle que l'anticipation des oraux a déjà testé quelques années auparavant. La version 2 laisse peu de temps de révision aux étudiants, il faudra donc privilégier des épreuves orales qui ne demandent pas ou peu de révision aux étudiants. Il évoque également les difficultés qui pourront être rencontrées par les étudiants dispensés en FAD qui devront se déplacer deux fois pour cette session d'examens.

De manière plus générale, il souligne que le calendrier universitaire comprend le même temps d'évaluation que le temps d'enseignement (12 semaines). Une réflexion est donc à mener sur les MCC et le nombre d'épreuves et notamment lors de la session 2.

Il signale en outre que les chefs de service se plaignent de plus en plus du temps de mobilisation de leurs personnels pour l'organisation des examens.

A ces contraintes s'ajoute celle de l'organisation des surveillances de la certification en langues, pour laquelle l'organisateur certificateur a déjà émis des exigences pour en garantir la bonne tenue.

Mme Mellac pense qu'un travail est à faire sur l'organisation de la session de rattrapage notamment sa durée. Elle rappelle que le groupe de travail sur les MCC travaille également sur les examens et fera prochainement des propositions sur ce sujet.

M. Arcelin souligne que la saisie des notes en ligne est proposée depuis plusieurs années mais que beaucoup d'enseignants ne souhaitent pas la faire et lorsqu'ils réalisent eux-mêmes la saisie, des vérifications restent à effectuer par les gestionnaires en UFR (notes manquantes, saisie des absences...). Plus le temps de vérification est court, plus le risque d'erreur est important et suppose d'établir des PV individuels postérieurement à la tenue des jurys.

Mme Mellac pense que beaucoup de collègues refusent de saisir les notes souvent par méconnaissance du travail de vérification mené par le pôle études de l'UFR.

Mme Sion-Jenkis demande si pour le second semestre, les devoirs de contrôle continu doivent avoir lieu impérativement avant Pâques ou si on peut déborder sur la semaine suivante.

Mme Mellac répond qu'il s'agit d'une semaine exclusivement consacrée aux examens terminaux. Elle propose de passer au vote de la seconde version du calendrier universitaire 2021/2022.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ La CFVU approuve le calendrier universitaire 2021/2022.

Mme Mellac présente le calendrier de l'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce calendrier se calque sur le calendrier général. Les semaines d'examens terminaux sont remplacées par des semaines de cours.

La rentrée universitaire s'effectuera le 6 septembre 2021 et l'année universitaire s'achèvera le 30 septembre 2022.

- Pré-rentrée du 6 au 10 septembre 2021 ;
- Semestre 1 : 15 semaines d'enseignement, du 13/09/2021 au 14/01/2022 ;
- Semestre 2 : 16 ½ semaines d'enseignements, du 17/01 au 25/05/2022 ;
- Périodes de suspension des enseignements :
 - Automne : du 01/10 au 07/10/2021 ;
 - Noël : du 18/12/2021 au 02/01/2022 ;
 - Hiver : du 19/02 au 27/02/2022 ;
 - Printemps : du 23/04 au 30/04/2022 ;
- Publication des résultats : mi-juin 2022

M. Arcelin demande si les formations en ECI n'ont plus l'obligation d'organiser des jurys de fin de semestre.

Mme Mellac répond qu'il n'y a pas de jurys ni de publication officielle des résultats à la fin du premier semestre. Un relevé de notes est donné aux étudiants afin qu'ils puissent évaluer leur niveau. Les collègues ont toutefois souhaité maintenir un jury d'étape afin de repérer les cas problématiques.

M. Valat dit qu'un certain nombre d'universités ont supprimé les jurys inter semestriels. Aucune réglementation n'impose cette pratique et il pense que l'on pourrait envisager de les remplacer par des pré-jurys.

Mme Mellac demande comment font les étudiants souhaitant se réorienter sans publication des résultats.

M. Valat répond que les étudiants en réorientation inter semestrielle sont réorientés avant la publication des résultats. Il pourrait être intéressant qu'avant la fin de l'année, les UE à valider et à repasser soient intégrées.

Mme Mellac propose de passer au vote du calendrier universitaire de l'évaluation continue intégrale 2021/2022.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ La CFVU approuve le calendrier universitaire de l'évaluation continue intégrale 2021/2022.

V/ CALENDRIERS UNIVERSITAIRES PARTICULIERS 2021/2022 : ED, DAEU, CLES/CLUB

Mme Mellac n'indique aucun changement majeur dans les calendriers présentés pour l'année universitaire 2021/2022 par rapport à l'année précédente.

Elle présente le calendrier 2021/2022 de l'Ecole Doctorale :

Année universitaire 2021/2022		
Financement de thèse 4^{ème} année	Dépôt des dossiers de candidature	Du 1er au 26 février 2021
	Commission de sélection	4 mars 2021
	Publication des résultats	8 mars 2021
Contrats Doctoraux	Mise en ligne de la procédure	16 mars 2021
	Candidature électronique (dossier Apoflux)	Du 5 mai au 11 juin 2021
	Date limite dépôt physique des dossiers	11 juin 2021 à 12h00
	Transmission aux Unités de Recherche	17 juin 2021
	Retour des pré-sélections UR à l'ED	Au plus tard le 24 juin 2021
	Réponse aux candidats retenus (admissibilité)	25 juin 2021
	Auditions et classement des candidats	6, 7 et 8 juillet 2021
	Publication des résultats (admission)	9 juillet 2021
Inscription administrative	Du 12 au 23 juillet et Du 23 au 27 août 2021	
Admission en 1^{ère} année de doctorat	Admission (dossier Apoflux)	Du 23 août au 20 septembre 2021
	Dépôt des dossiers	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2021
	Commission d'admission	Les 14 et 15 octobre 2021
	Publication des résultats	18 octobre 2021
Docteurs	Cérémonie de remise des diplômes	22 septembre 2021
Rentrée	Journée de rentrée de l'École Doctorale	27 octobre 2021
Inscription	Inscription administrative en 1 ^{ère} année	Du 20 octobre au 18 novembre 2021
	Dérogation (doctorat + de 3 ans)	Du 6 avril au 20 mai 2021
	Renouvellement d'inscription	Du 12 juillet au 21 octobre 2021
Cotutelles	Demande de cotutelle internationale	Dès l'inscription administrative
	Elaboration avenant à la cotutelle	Dès l'acceptation de la demande de dérogation

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➔ **La CFVU approuve le calendrier universitaire 2021/2022 de l'École Doctorale.**

Mme Mellac présente le calendrier du DAEU 2021/2022.

Rentrée : 17 septembre (présentiel) et 18 septembre (EAD)

Périodes d'enseignement :

- du 20 septembre au 17 décembre 2021 hormis la semaine de vacances de la Toussaint (1/11- 05/11),
- du 17 janvier au 15 avril 2022 hormis les vacances d'hiver (21-25/02)
- 7 samedis : méthodologie (25/09) et 5 regroupements EAD (dates à déterminer)
- DPP (dispositifs pédagogiques particuliers) entre les deux sessions d'examen

(30/05-03/06)

Sessions d'examens terminaux : intégrées à la session 1 du semestre 2 et à la session 2

Dates des jurys et de publication des résultats conformes aux dates indiquées sur le calendrier universitaire général.

M. Valat rappelle que le DAEU est depuis la crise sanitaire en partie organisé en contrôle continu et en contrôle terminal.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants : 27
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27

👉 La CFVU approuve le calendrier universitaire 2021/2022 du DAEU.

Mme Mellac présente le calendrier universitaire des certifications CLES-CLUB Montaigne 2021/2022 :
Session de décembre 2021 :

Vendredi 03 décembre 2021	Vendredi 10 décembre 2021
A partir de 8h00	9h00
CLES C1 Anglais	CLES B1 Allemand
CLES C1 Espagnol	CLES B1 Anglais
	CLES B1 Espagnol
	CLES B1 Italien
	CLES B1 Portugais
	13h00
	CLES B2 Allemand
	CLES B2 Anglais
	CLES B2 Espagnol
	CLES B2 Italien
	CLES B2 Portugais

Session de mai 2022 :

Lundi 16 mai 2022	Mardi 17 mai 2022	Mercredi 18 mai 2022	Jeudi 19 mai 2022	Samedi 21 mai 2022
9h00	9h00	9h00	A partir de 8h00	
CLES B1 Allemand	CLES B1 Italien	CLES B1 Arabe	CLES C1 Allemand	
CLES B1 Portugais*	CLES B1 Russe	CLES B1 Grec Moderne	CLES C1 Anglais	
CLES B1 Polonais			CLES C1 Espagnol	
CLES B2 Arabe	CLES B2 Anglais*	CLES B2 Allemand	CLES C1 Italien	
CLES B2 Italien	CLES B2 Portugais	CLES B2 Espagnol		
CLES B2 Russe	CLES B2 Grec Moderne		CLUB C1 Basque(Bayonne)	
13h00	13h00	13h00		14h00
CLES 1 Anglais*	CLES B1 Espagnol*	CLUB B1 Basque*		CLUB B1 Serbe (Paris)
		CLUB B1 Coréen		
CLUB B1 Catalan	CLUB B1 Occitan*	CLUB B1 Japonais		
CLUB B1 Chinois	CLUB B1 Roumain	CLUB B1 Serbo-croate		
CLUB B1 Tchèque	CLUB B1 Suédois			
	CLUB B1 Turc	CLUB B2 Occitan*		
		CLUB B2 Turc		

*Sessions synchrones Agen, Bayonne, Pau

Jeudi 7 avril 2022
9h00
CLUB B2 Basque (Bayonne)

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ ***La CFVU approuve le calendrier universitaire des certifications CLES-CLUB Montaigne 2021/2022.***

VI/ MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SESSION DE RATTRAPAGE, ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020/2021

Mme Mellac dit que la situation sanitaire n'est aujourd'hui pas suffisamment claire pour permettre l'organisation de la session de rattrapage en présentiel.

La CDUFRI a unanimement émis le souhait de l'organisation de la session de rattrapage à distance.

Le vote de cette modalité de mise en œuvre par la CFVU permet d'en sécuriser l'organisation.

Pour cette session comme pour la session du second semestre, elle n'émet pas d'objection à la demande émise par certains collègues notamment en langue d'organiser des oraux en présentiel dans le respect des mesures sanitaires établies. Dans ce cas, une modalité substitutive devra être proposée aux étudiants empêchés d'y assister. Cette disposition sera précisée dans le guide pédagogique.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➡ ***La CFVU approuve la mise en œuvre de la session de rattrapage à distance pour l'année universitaire 2020/2021.***

VII/ MODIFICATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DU SEMESTRE 2 ET DE LA SESSION DE RATTRAPAGE 2020/2021

Mme Mellac rappelle cette modification vise à faciliter l'évolution des modalités d'évaluation en cette année de crise.

Ayant constaté un décalage lors des examens du premier semestre entre ce que certaines formations avaient envisagé et ce qu'ils souhaitaient réellement faire, il a été demandé aux collègues de revoir les fichiers de MCC afin de préciser la nature et/ou la durée des différentes épreuves proposées de façon à informer au mieux les étudiants.

En l'absence de nouvelles propositions formulées par les formations, ce sont les MCC déjà votées qui sont réputées valides.

Les formations concernées par la modification des modalités d'évaluation des connaissances et compétences figurent dans le tableau ci-dessous :

Diplôme	Niveau	Mention	Parcours-type
LIA16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais
LJK16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais - allemand
LJA16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Espagnol
LJA16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (FAD)	Espagnol
LJF16	Licence	Lettres, Langues	Italien babel : langues et cultures du monde
LKD16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Allemand
LKK16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Russe
LLH16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Japonais
LLR16	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Chinois
	Licence	Langues étrangères appliquées	Tronc commun
LMC16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - coreen
LMB16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - arabe
LMD16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - allemand
LME16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - espagnol
LMF16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - italien
LMH16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - japonais
LMJ16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - portugais
LMK16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - russe
LMR16	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - chinois
LNS16	Licence	Sciences du langage	Sciences du langage
MIA16	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes anglophones
MJE16	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes hispaniques et hispano-américaines
Diplôme	Niveau	Mention	Parcours-type
MJI16	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes basques
MKD16	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes germaniques - identités, médiations, multi culturalité
MKI16	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes slaves et interculturalité
MLH16	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes japonaises
MLR16	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes chinoises
MMM16	Master	Langues étrangères appliquées	Management d'évènements nationaux et internationaux
MMP16	Master	Langues étrangères appliquées	Management de projets transfrontaliers
UMK16	Diplôme d'université	DU Coréen	DU Coréen
UMU16	Diplôme d'université	DU Français Langue Etrangère	DU Français Langue Etrangère
LSA16	Licence	Information-communication	Anglais - information communication
LSD16	Licence	Information-communication	Allemand - information communication
LSE16	Licence	Information-communication	Espagnol - information communication
LSI16	Licence	Information-communication	Sciences de l'information et de la communication
LAA16	Licence	Arts	Arts plastiques
LAC16	Licence	Arts du spectacle	Cinéma et audiovisuel
LAD16	Licence	Arts du spectacle	Danse
LAG16	Licence	Arts	Design
LAM16	Licence	Musicologie	Musicologie et pratique artistique supérieure
LAT16	Licence	Arts du spectacle	Théâtre
LBH16	Licence	Histoire	Enseignement, histoire-géographie
LBH16	Licence	Histoire	Enseignement, histoire-géographie
LBG16	Licence	Histoire (FAD)	Enseignement, histoire-géographie
LBL16	Licence	Histoire	Histoire, langue, culture
LBP16	Licence	Histoire	Histoire, civilisation, patrimoine
LCA16	Licence	Histoire de l'art et archéologie	Sciences archéologiques
LCH16	Licence	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art
LDL16	Licence	Lettres	Enseignement, recherche
LDL16	Licence	Lettres (FAD)	Enseignement, recherche
LDM16	Licence	Lettres	Métiers de l'écrit et intermédialité
LDR16	Licence	Lettres	Enseignement, recherche
LEA16	Licence	Philosophie	Anglais - philosophie

LEP16	Licence	Philosophie	Philosophie
LES19	Licence	Philosophie	Philosophie/sante
LJO16	Licence	Lettres, Langues	Lettres babel : langues et cultures du monde
MAA16	Master	Arts	Arts plastiques
MAC16	Master	Cinéma et audiovisuel	Approches historiques et socio-culturelles du cinéma et de l'audiovisuel
MAH16	Master	Arts de la scène et du spectacle vivant	Expérimentations et recherches dans les arts de la scène
MAI19	Master		Illustration
MAL16	Master	Etudes sur le genre	Genres cultures sociétés
MAM16	Master	Musicologie	Musique et culture
MAP16	Master	Arts	Artiste intervenant : pratiques artistiques et actions sociales
MBA16	Master	Histoire	Pouvoirs et espaces politiques du xvième siècle au xxième S
MBD16	Master	Histoire	Développement, innovation et environnement du xvième siècle au xxième S
MBG16	Master	Histoire	Société et cultures urbaines du xvième siècle au xxième siècle
MBU16	Master	Histoire	Géopolitiques et relations internationales du xvième siècle au xxième S
MCR16	Master	Patrimoine et musées	Régie des œuvres
MCU16	Master	Patrimoine et musées	Patrimoine et musées
MDR16	Master	Lettres et Humanités	Recherche en études littéraires
MEH16	Master	Information et médiation scientifique et technique	Epistémologie et histoire des sciences et des techniques
MER16	Master	Sciences des Religions et Sociétés	Religions et sociétés

M. Valat souhaite exprime sa contrariété et souligne que les MCC présentées aujourd'hui ne devaient être que de simples clarifications des MCC votées à l'automne.

Il rappelle que les MCC représentent un engagement de l'établissement auprès des étudiants visant à encadrer les modalités d'évaluation mais elles servent également de support aux règles de calcul dans Apogée et à la mise en œuvre des sessions d'examens.

Le constat fait avec les collègues des UFR met en lumière une forte mobilisation en temps et en personnel pour un résultat au final très insatisfaisant. Un groupe de travail avec les collègues administratifs des UFR a donc été constitué. Il s'attachera à simplifier, rendre plus efficace les MCC mais aussi faire respecter la réglementation en vigueur.

Il signale qu'une décision doit être aujourd'hui prise par la CFVU concernant les MCC n'ayant aucune mention de durée d'épreuve.

Mme Mellac dit que ces absences de durée posent de sérieux problèmes autant pour les étudiants et notamment les dispensés que pour l'organisation des examens.

M. Valat s'agace de l'absence régulière de durée d'épreuve sur les UE mutualisées et ce alors que ces modalités sont renseignées sur les MCC de la mention porteuse, obligeant une nouvelle vérification des fichiers de la formation porteuse des UE et un report sur la seconde formation.

Mme Mellac dit que cet état de fait oblige à un travail de vérification avant la publication des MCC et après le vote par la CFVU.

Pour les dispensés, pour lesquels on constate un très grand nombre d'épreuves qui ne comportent pas de durée, elle propose de fixer une durée longue.

M. Valat souhaite que la CFVU se prononce sur des durées types pour les épreuves pour lesquelles aucune durée n'est indiquée.

Mme Sion-Jenkis dit que pour le contrôle continu, le règlement des études ne prévoit pas que les précisions soient données dans le fichier des MCC. Les enseignants en informant les étudiants en début de semestre.

M. Valat répond que les devoirs maison et dossiers souvent assimilés à du contrôle continu n'ont pas besoin de porter une telle précision.

L'absence de durée sur les oraux ou les QCM posent par contre d'énormes problèmes.

Mme Mellac signale que le groupe de travail sur les MCC propose d'établir une durée d'épreuve par défaut pour les MCC remontées incomplètes.

Mme Dirik demande si la décision rendue aujourd'hui par la CFVU sur une durée type d'épreuve pour les dispensés et les étudiants inscrits en FAD servira de preuve en cas de litige avec l'enseignant.

Mme Mellac répond que les MCC votées et publiées font foi.

Mme Miras souligne que la durée moyenne d'un QCM est de 30 min

Mme Ong Van Cung aimerait comprendre d'où vient ce dysfonctionnement dans les MCC. S'agit-il de changement d'enseignants, d'un problème lors de la vérification des fichiers, dans la transmission entre les différents services, d'une mauvaise communication... ? Elle souhaite des explications afin de prendre cette décision en responsabilité.

M. Valat répond que les problèmes rencontrés perdurent depuis de longues années et les causes sont multifactorielles. Cela pouvant également dépendre de l'implication du responsable ou des enseignants de la formation.

Le plus gros problème réside toutefois dans les UE mutualisées.

Il faut attendre les propositions faites par le groupe de travail mais pense qu'il faut qu'une coordination soit assurée notamment lorsque les formations sont complexes.

Dans les propositions émanant de ce groupe de travail, un certain nombre de rappels réglementaires sont à faire et notamment accompagner l'ouverture de la campagne des MCC par une lettre de cadrage de la VP CFVU, mettre en place un calendrier plus précoce permettant un travail dans un temps plus long et la mise en place de mesures substitutives aux MCC manquantes.

Mme Mellac propose qu'en cours de quinquennal et afin de permettre une meilleure lecture par les conseillers de la CFVU, il serait important de faire apparaître les modifications sur les fichiers de MCC. Une attention particulière sera à porter lors de la mise en place de la nouvelle offre de formation. Elle propose de réfléchir sur les durées d'épreuves type.

Mme Dirik pense que la durée d'un QCM dépend du nombre de questions posées.

Mme Mellac dit qu'il est important pour l'étudiant de savoir quel temps réserver dans son emploi du temps pour une épreuve.

Il serait efficace d'indiquer des fourchettes pour les épreuves organisées dans un temps court (oraux, QCM).

Mme Sion-Jenkis dit que cela dépend également de la nature de la question : réponse à choix multiple, réponse courte, longue...

Mme Durrans signale que pour les oraux de master, il faut compter le temps de préparation en plus du temps de passage dans la durée de l'épreuve.

Mme Miras signale qu'il est impossible d'indiquer une fourchette pour les épreuves organisées dans E-Campus.

Mme Mellac s'interroge sur le nombre de QCM pour lesquels la durée n'est pas mentionnée.

Mme Miras signale un nombre restreint.

Mme Mellac propose donc de laisser une fourchette et de contacter chacun des enseignants concernés pour connaître la durée de l'épreuve. En l'absence de réponse de leur part, une durée sera fixée.

Mme Durrans dit ne pouvoir imposer une durée aux collègues sachant qu'un écrit peut être très variable selon le niveau d'études.

Il faut absolument revenir vers les collègues concernés, craignant une véritable levée de bouclier et ne comprend pas pourquoi ce travail n'a pas été fait en amont.

Mme Mellac rappelle le travail considérable nécessaire à la bonne l'organisation des examens. Les informations ne sont pas remontées et ce malgré les relances multiples aux formations concernées. La décision de fixer une durée longue pour les écrits laisse une grande liberté d'action aux formations.

Mme Ong Van Cung se dit très étonnée que les disciplines qui organisent des épreuves de QCM n'aient pas fixé de durée fixe notamment afin d'éviter de potentielles tricheries.

Mme Mellac se dit également très étonnée de cette situation mais il n'est plus possible de demander aux responsables administratifs des UFR de recommencer un travail déjà fait par trois fois depuis le début de l'année.

Elle propose de fixer les durées d'épreuves suivantes :

Typologie d'épreuves dont durée non communiquée	Mise en œuvre
Ecrits	Une semaine
QCM	15 min-1h
Oraux	10 min-1h

M. Valat précise que la durée des oraux s'entend hors temps de préparation. Les oraux les plus longs sont organisés en master et les problèmes rencontrés ne concernent pas ce niveau.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ La CFVU approuve la modification des modalités d'évaluation des connaissances et compétences du semestre 2 et de la session de rattrapage pour l'année universitaire 2020/2021.

VIII/ SIGNATURE DE LA CHARTE DU RÉSEAU MENS-MIGRANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mme Lawrance présente la charte du RESEAU MEnS-Migrants dans l'enseignement supérieur.

Ce réseau fondé en septembre 2017 avec le soutien de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) fédère et coordonne des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles, instituts) et des associations, engagées dans l'accueil et l'insertion des étudiants et chercheurs en exil en France.

Le MEnS rassemble 40 établissements et 7 partenaires ou tutelle des établissements (MESRI, AUF, ENIC-NARIC, CROUS, PAUSE, RESOME, Campus France).

Au niveau régional : l'UPPA, l'UBX et l'UBM font partie du réseau.

Le réseau est devenu une association et la procédure d'adhésion a changé. Pour faire partie du réseau, il est désormais nécessaire de signer la charte du MEnS, de la faire voter en CFVU et de payer une cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €.

La charte :

« L'action du réseau et de ses membres s'inscrit dans la tradition des valeurs d'humanisme.

Les membres du réseau MEnS s'engagent à développer et favoriser une politique volontariste en matière d'accueil des étudiants et chercheurs en exil (c'est-à-dire des étudiants et chercheurs dont la présence en France repose sur une demande de protection: réfugiés, sous protection subsidiaire, demandeurs d'asile), dans les établissements et cursus d'enseignement supérieur français. »

« Les signataires de la présente charte s'engagent à:

- Favoriser et accompagner l'orientation, l'inscription et la reprise d'études, l'apprentissage du français, la validation des niveaux et diplômes,
- Faciliter l'accompagnement social et administratif pour permettre des conditions de vie et d'études optimales, d'étudiants et chercheurs en exil, dans les établissements d'enseignement supérieur français,
- Coordonner et représenter ses membres, porter les questionnements, propositions ou revendications, auprès des partenaires et autorités compétentes, après validation collective des prises de positions dans les conditions explicitées ci-après,
- Mutualiser les bonnes pratiques, diffuser et échanger les informations et documents, mettre à disposition des outils communs pour mener au mieux la mission principale du réseau. »

DU Passerelle :

L'Université Bordeaux Montaigne a accueilli les premiers réfugiés dès 2017 avec le concours du Conseil Régional, de Bordeaux Métropole et de l'AUF¹. A ce jour, 157 réfugiés ont été accueillis au sein du DEFLE avec un accompagnement pédagogique mais aussi social et administratif.

Cette pratique est aujourd'hui traduite dans un certain nombre d'établissement sous la forme d'un DU Passerelle.

Ce DU se compose d'UE de FLE par niveau auxquelles sont ajoutées 40 à 50 heures d'UE découvertes : activités sportives et culturelles mais aussi un volet accompagnement : formation numérique Pix, atelier d'orientation, stages d'observation en entreprise, cours en immersion dans une formation et rencontre avec les responsables de formation.

Le réseau MEnS est chargé de l'habilitation des DU dans les universités. Cette habilitation vaut pour deux ans.

En 2020, 28 établissements proposent un DU Passerelle pour les étudiants en exil.

Ce DU est financé par les universités mais également par les fonds collectés par l'AUF au titre du programme AIMES et la recherche de financements extérieurs : Région, Bordeaux métropole, FSE².

La mise en place de ce DU à l'UBM a été retardée par le confinement en mars 2020 et l'arrêt des subventions. En décembre 2020, l'université a reçu un soutien de 200 000 € pour ce projet par le biais du FSE pour une durée de 3 ans ainsi qu'une subvention de Bordeaux Métropole de 40 000 € qui ouvre désormais la possibilité d'envisager sa mise en place dès la rentrée 2021.

¹ Agence Universitaire de la Francophonie

² Fonds Social Européen

Au niveau régional, l'UPPA a ouvert son DU Passerelle depuis deux ans pour 6 à 10 réfugiés. L'objectif de l'UBM est d'accueillir 60 nouveaux réfugiés en septembre 2021. Ce nombre répond à une contrainte liée à la COVID-19 et une consommation des fonds versés par le FSE obligatoires avant le 31 décembre 2021

La coordination territoriale pilotée par la chargée de projet C. Nau permet une coordination au niveau de la nouvelle région. Des contacts ont également été pris avec l'Université de Bordeaux pour une participation de leur établissement au sein de ce DU.

Calendrier habilitation DU passerelle :

- 30 avril : date limite d'envoi des dossiers
- 31 mai : information aux établissements du résultat de la demande d'habilitation
- 10 juin : transmission des résultats au MESRI

Mme Mellac dit que l'habilitation de ce DU pourra être soumise au vote de la CFVU du 29 avril.

Mme Lawrance craint que cette date soit trop tardive pour transmettre le dossier fixé au 30 avril. Elle propose d'envoyer le dossier en amont aux conseillers.

Mme Mellac propose de discuter de ce projet au sein du bureau de la CFVU le 1^{er} avril et le présenter en CFVU le 29 avril.

M. Larré évoque l'importance d'adhérer à ce projet et rappelle que l'établissement s'est engagé fortement depuis janvier avec le recrutement d'une collègue en charge de cette question. Il est donc cohérent que notre université adhère à cette charte.

Mme Mellac signale que la CFVU se prononce aujourd'hui sur l'adhésion à la charte. Le CA se prononcera quant à lui sur la partie financière. Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➤ La CFVU approuve la signature de la charte du Réseau MEnS-Migrants dans l'enseignement supérieur.

IX/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Casenave présente l'avenant à la convention de double diplôme entre l'UBM et l'Université du pays basque pour les masters universitaires « Lingüística y filología vascas » et le master mention « langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Etudes basques » signé le 29 novembre 2018. Le présent avenant vise à mettre à jour le tableau d'équivalence des matières, inclus dans l'Annexe I de l'Accord sur les doubles diplômes en raison d'un changement dans la maquette du master « Lingüística y filología vascas ».

Ainsi, la matière "Euskal Literaturaren Oinarriak II /Fondements de la littérature basque II" (optionnelle) que les étudiants de l'UBM doivent suivre pendant le troisième semestre de leur M2, est remplacée par la matière "Euskal Literaturan espezializatzeko Mintegia I / Seminario de Especialización en Literatura Vasca" (optionnelle).

De même, la matière "Euskal Literaturaren Oinarriak II / Fondements de la littérature basque II" (optionnelle), qui était reconnue pour les étudiants de l'UPV/EHU à raison des 30 ECTS passés au semestre 1 et obtenus à l'UBM, est remplacée par la matière "Euskal Literaturan espezializatzeko Mintegia I / Séminaire de spécialisation en littérature basque" (optionnelle).

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➤ La CFVU approuve l'avenant à la convention de double diplôme entre l'université du Pays Basque (upv/ehu, Espagne) et l'université Bordeaux Montaigne, pour les masters universitaires « Lingüística y filología vascas / euskal hizkuntzalaritza eta filologia » et le master mention « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours études basques ».

M. Valat présente l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'UBM et le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de danse de Bordeaux Nouvelle Aquitaine relative à la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse.

La modification porte sur l'Article 6 Répartition des enseignements.

La maquette des enseignements de la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse et parcours Danse D.E. Associé – dont les enseignements sont assurés pour certaines UE par les enseignants de l'Université Bordeaux Montaigne et d'autres par les enseignants du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine a été actualisée de façon à ce que le nombre d'heures de l'UE LAD3U3A et LAD4U3 et celui de l'UE LAD3U2A et LAD4U2A soient conformes aux nombres d'heures de l'UE Anatomie-Physiologie et de l'UE Formation Musicale du danseur de la 1^{ère} année de formation au Diplôme d'État de professeur de danse.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➤ La CFVU approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique Danse de Bordeaux-Nouvelle Aquitaine relative à la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse.

M. Valat présente la convention relative à l'organisation d'une action de formation entre l'UBM et la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Bordeaux. La présente convention a pour objet la coopération administrative, pédagogique et financière pour la mise en œuvre d'une action de formation relative à des enseignements linguistiques et à l'acquisition de compétences culturelles et interculturelles en arabe à destinations de leurs agents.

L'action de formation est organisée par le Centre de Langues Bordeaux Montaigne pour un groupe de 14 stagiaires et prend la forme de cours de langue d'arabe dialectal. Les cours s'étaleront entre le mois de mars 2021 et le mois de décembre 2021 à raison de 10 séances de 3 heures d'enseignement. Le pilotage organisationnel de la formation est assuré par le Centre de Langues Bordeaux Montaigne (CLBM).

L'UEMO Bordeaux 2 prend l'engagement d'assurer la prise en charge financière de l'action de formation, objet de la convention, à hauteur de sept mille cinq cents euros TTC (7 500 € TTC non assujettis à la TVA) pour 30 heures d'enseignement in situ pour un groupe de 14 stagiaires.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Unité Educative de Milieu Ouvert Bordeaux 2 ayant pour objet une action de formation et l'acquisition de compétences culturelles et interculturelles en arabe à destination d'agents de l'Unité Éducative de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'année 2021.

X/ MOTION RELATIVE A LA CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE

M. Larré évoque la résolution votée par la CPU ce matin :

« Afin de faire passer la certification en langue anglaise prévue par l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et aux diplômes universitaires de technologie, la CPU exprime la volonté de sortir du marché Peoplecert pour l'année universitaire 2021-2022.

La CPU demande que, dans le cadre de la certification comme ailleurs, l'autonomie des établissements soit respectée, et que chaque université soit libre de choisir son mode de certification à l'aide d'un marché propre ou de façon groupée, pourvu qu'il réponde aux exigences de qualité, de reconnaissance internationale et par les milieux socio-professionnels ».

Suite à la possibilité évoquée par certains établissements de ne pas mettre en place la certification, le ministère a signalé que la non mise en œuvre de cette certification pour l'année universitaire en cours ne bloquera pas la délivrance des diplômes des étudiants. Il a également évoqué la possibilité de choisir de délivrer cette certification avec le prestataire avec lequel nous avons déjà un marché.

Les collègues de la CPU sont très optimistes quant à la sortie de ce marché pour l'année prochaine.

Les présidents souhaitent désormais qu'une position plus politique de la CPU soit portée.

Mme Mellac demande si le ministère financerait la certification que les universités démarcheraient auprès d'un autre prestataire.

Elle rappelle que depuis le 3 avril 2020, un arrêté conditionne la diplomation en licence, licence pro et DUT à la passation d'une certification en langue anglaise sans condition d'obtention ni de résultat.

Le 5 janvier, les universités ont reçu une note de service organisant le déploiement de cette certification et ont appris que l'entreprise PeopleCert avait été retenue pour assurer cette certification.

Le 11 février, l'entreprise s'est présentée au réseau des VP CFVU et les modalités pratiques de mise en place de la certification par les universités ont été alors exposées.

Le 5 mars, les universités ont reçu un courrier de la DGSIP (daté du 3 mars) rappelant l'obligation de mise en place de la certification et accompagné d'une FAQ ne tenant pas compte des questions et retours adressés par le réseau des VP CFVU à la DGSIP après la présentation. La mise en place ne tient pas compte non plus des multiples motions adressées à la DGSIP et à la ministre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par divers acteurs de l'enseignement supérieur.

Le 10 mars, les établissements ont reçu un courrier de PeopleCert leur enjoignant de lui communiquer avant le 19 mars la date choisie pour l'organisation des tests et le nombre d'étudiants concernés.

Elle présente la motion qui sera adressée à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au nom de la CFVU de l'Université Bordeaux Montaigne :

« Les membres de la CFVU de l'Université Bordeaux Montaigne, réunis le 18 mars 2021, se joignent aux nombreuses instances universitaires qui ont affirmé leur opposition à la certification obligatoire en langue anglaise telle qu'elle est proposée dans l'arrêté du 3 avril 2020.

Si le principe d'une certification en langues paraît acceptable, les modalités actuelles de la certification témoignent d'une méconnaissance de la réalité de l'enseignement supérieur et posent d'importants problèmes tant matériels et organisationnels que de fonds.

En ce qui concerne les conditions de mise en œuvre par les universités, celles-ci sont **trop lourdes humainement et financièrement**, sans allocation de moyens supplémentaires: organisation du passage de la certification dans les locaux en une ou deux journées, un surveillant pour 25 étudiants, etc.

Au niveau du calendrier, **la non prise en compte de la situation sanitaire actuelle avec un démarrage en mai 2021 pour certaines formations** est intenable tant pour les établissements que pour les étudiants qui redoublent d'efforts pour assurer ou suivre les formations déjà en place.

Plus fondamentalement, la certification obligatoire en langue anglaise pose de nombreux problèmes parmi lesquels:

- **La priorité donnée à l'anglais** alors qu'elle n'est pas assortie d'une obligation d'étudier cette langue. Certains étudiants peuvent déjà justifier d'un niveau d'étude élevé en anglais et n'ont pas besoin d'une telle certification, pour d'autres ou les mêmes une certification dans une autre langue serait beaucoup plus adaptée à leur cursus ;
- **La certification par une entreprise privée** qui n'est pas spécialisée dans les certifications en langue et n'est pas encore reconnue dans ce domaine, alors que le Ministère de l'Enseignement Supérieur finance depuis plusieurs années la mise en place d'une certification linguistique, le CLES, au sein des universités. Le CLES évalue 5 compétences et assure une prestation plus complète que celle proposée par Peoplecert. Il est disponible en dix langues et les enseignants des universités savent parfaitement y préparer.
- **-L'obligation de passation sans obligation de résultat** qui rend le financement de la mesure plus incompréhensible encore alors que les formations diplômantes souffrent de manque de financement.

Pour toutes ces raisons les membres de la CFVU s'opposent fermement au principe de la certification obligatoire en langue anglaise tel qu'il est exposé dans l'arrêté du 3 avril 2020. Ils estiment que sa mise place, tant en 2021, que les années suivantes, est potentiellement de nature à mettre en danger l'Université Bordeaux Montaigne et contrevient à l'intérêt des étudiants et des formations dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. »

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ La CFVU approuve la motion adressée à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation relative aux dispositions de mise en œuvre de la certification obligatoire en langue anglaise.

XI/ DISPOSITIFS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX CHOIX D'ORIENTATION POST BAC DES FUTURS ÉTUDIANTS

M. Hauquin présente le bilan des actions menées dans le cadre du liaison secondaire supérieur pour l'année universitaire 2020-2021.

Ces actions s'adressent directement au public lycéen et leurs parents mais aussi aux équipes pédagogiques des lycées.

Le contexte sanitaire a fortement impacté cette activité. Afin de maintenir notre exigence et répondre aux situations dramatiques des étudiants et des lycéens, les modes opératoires ont dû être adaptés et une multiplication des interventions en distanciel a été mise en place :

- Plateforme numérique d'information dédiée au public lycéen et à sa problématique d'orientation post-bac « mon choix d'études à Bordeaux Montaigne » Co-construite avec la Direction de la communication, cette plateforme est une refonte de la plateforme Ma rentrée 2020.
- Journées de l'enseignement supérieur en ligne du 11 au 19 janvier à destination des professeurs principaux de terminale de l'Académie de Bordeaux et co-organisées avec le SAIO, l'Université de Bordeaux et l'Université de Pau et pays de l'Adour.
Web ateliers sur deux thématiques :
 - Nouveaux dispositifs d'information des lycéens et des familles dans le contexte actuel,
 - Bilan et perspectives des dispositifs d'aide à la réussite en licence 1.Plus de 300 professeurs formés.
On peut souligner une baisse des échanges et de la participation des enseignants par rapport aux années précédentes.
- Salon virtuel l'Étudiant du 15 au 17 janvier.
Mise en place d'un stand virtuel permettant des échanges avec le public lycéen et la famille par le biais de tchat ou de séances visio courtes sur zoom.
Bilan assez négatif avec seulement 35 présents pour la web conférence et environ 60 étudiants sur les trois jours. En présentiel, le stand accueille environ 1 200 contacts sur les trois jours.
Ce dispositif est un échec et a demandé une forte mobilisation de l'équipe de la DOSIP et des tuteurs étudiants pour peu de contacts et d'échanges.
- Journées Portes Ouvertes en ligne du 25 au 29 janvier pour favoriser la rencontre entre les lycéens et échanger avec les enseignants et les étudiants des disciplines dans lesquelles ils souhaitent s'inscrire après leur bac.
Bilan : 960 lycéens avec 40 présents en moyenne par conférence.
On note une très forte mobilisation des enseignants et étudiants, une grande qualité des échanges et de nombreuses questions posées.
- Journées d'immersion virtuelles du 8 au 12 février pour permettre aux futurs étudiants d'expérimenter le suivi de cours universitaires à l'université afin de consolider leur choix d'orientation : cours à distance synchrones, ateliers vie étudiante, échange avec des étudiants tuteurs.
Bilan : 477 lycéens ont suivi ce dispositif. Un nombre plus important que les années précédentes notamment avec la présence de lycéens extra girondins. Le bilan est très positif et l'idée est de développer cette action en mode hybride pour les années à venir.
- Soirées thématiques de préparation à l'orientation en ligne, pour aborder méthodologiquement à la démarche de choix menées entre le 4 février et le 16 mars sous un format de web conférence de 1h30 entre 17h30 et 19h.

Bilan : Ces séances animées par deux membres de la DOSIP et un étudiant de la filière ont réunies 30 lycéens et parents. Le bilan est mitigé au regard du nombre de présents mais le format correspond aux attentes du public.

Mme Mellac demande si des questionnements concernant le nouveau bac se sont fait jour au travers de ces différentes actions.

M. Hauquin évoque énormément de questions et d'échanges autour de cette question lors des journées d'échanges de l'enseignement supérieurs avec les professeurs principaux. Il en ressort une forte inquiétude autour des combinaisons de choix de spécialité pour la poursuite d'études universitaires notamment en sciences et technologie et en santé. Le tronc commun de ce nouveau bac étant très centré sur les sciences humaines et sociales, cette question se pose avec moins d'acuité pour nos formations.

Il signale l'organisation prochaine du forum des masters en distanciel. 60 masters seront présentés et il dénombre 1 200 inscrits sur la semaine pour écouter les web conférences. Il remercie la forte mobilisation des enseignants et des étudiants autour de cette action.

M. Larré trouve remarquable la grande mobilisation des collègues notamment compte tenu de la charge de travail avec l'enseignement à distance cette année.

XII/ BILAN DE L'ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE (ECI)

Mme Mellac rappelle que l'Evaluation Continue Intégrale (ECI) existe au sein de l'Université Bordeaux Montaigne depuis la rentrée 2019 auprès de quatre formations : portugais, arabe, géographie et aménagement.

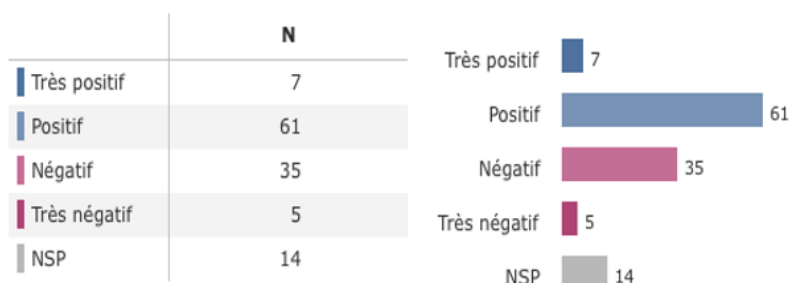
Il s'agit d'une évaluation continue sans rattrapage mais avec une seconde chance. Le calendrier est de 15 semaines minimum par semestre (17 en S2).

L'étude pour construire ce bilan a été menée en février 2020 sur le premier semestre et a obtenu 125 répondants (102 étudiants, 20 enseignants et 2 BIATSS) dont 97% de répondants en géographie et L1 : 46%; L2: 28%; L3: 25%.

Il peut être noté un problème d'analyse des statuts dans le cadre des questions ouvertes à tous les profils et un travail reste encore à mener sur les modalités d'évaluation et les compétences.

Le calendrier :

Quelle appréciation portez-vous sur le calendrier de formation de l'ECI ? Quel effet a-t'il eu sur l'acquisition des apprentissages ?



Quelle est la proportion des évaluations qui se sont tenues en dehors des heures de TD et de cours ?



Appréciation positive à 68%.

Les points positifs notés sont :

- Des déplacements faciles de TD/CM,
- Des exigences/apprentissages sur le temps long,
- Une amélioration des capacités à faire de la recherche (9/20),
- Un calendrier plus « résilient » et plus souple permettant d'organiser deux ou trois jours de terrain.

... mais un calendrier encore à apprivoiser

- Plus de travail...,
- ... Avec moins d'autonomie,
- Pas assez d'étalement et de concertation pour les devoirs,
- Fin de l'année toujours en avril,
- Pas de semaine de révision,
- Des évaluations +/- en dehors des TD/CM,
- Corriger avant la seconde chance (tensions).

Les apprentissages : (non évalué dans le questionnaire)

- Possibilité de progresser grâce à la progressivité des évaluations,
- Retour des corrections trop tardif,
- Evaluations qui prennent du temps sur les apprentissages,
- Problème de compatibilité du statut de dispensé.

Les évaluations :

Un élément doit être noté pour analyser les réponses à cette question. A l'époque de l'étude, le département de géographie n'avait pas de direction et chaque collègue avait compris façon différente la manière d'évaluer les enseignements.

Est-ce que l'ECI a modifié votre manière d'évaluer les étudiants ?



Les consignes

- Pas assez claires et pas assez à l'avance,
- Très/trop différentes entre UE,
- Pas toujours suivies (*bricolage*).

La seconde chance (54% satisfaits)

- Impossible si < 2 notes,

- Pas toujours « juste » et compréhensible.

Le nombre (adapté à 66%)

- Possibilité de se rattraper
- Mieux réparties et mieux liées aux apprentissages/cours
- Très variable d'une UE à l'autre
- Trop de copies à corriger

La réussite :

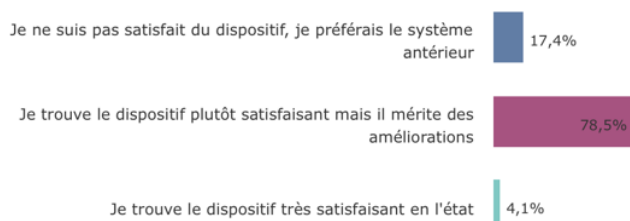
En géographie, un effet très visible sur les résultats du S1 2019-2020.

Une amélioration qui se confirme mais à documenter et à comparer aux autres disciplines.

	Licence 1		Licence 2	
	2019	2020	2019	2020
Nbre total étudiants	225	239	101	97
Admis (% des présents)	36,6%	57,5%	90,3%	93,5%
Ajournés (% des présents)	63,4%	42,5%	9,7%	6,5%
Absents (% des étudiants)	36,9%	33%	7,9%	4,1%

Piste d'amélioration et de travail :

Quel bilan global faites-vous de l'ECI? (121 rep.)



*Non spécifique à l'ECI

Calendrier :

- Utiliser tout le calendrier,
- Mieux répartir les enseignements et les devoirs / plus de concertation*.

MCC :

- Clarifier, communiquer plus et plus tôt*,
- Expliciter le principe de seconde chance,
- 3 notes minimum dans tous les cas?

Tensions :

- Comment intégrer les dispensés et les étudiants qui travaillent?
- Renouveler la façon de travailler et de faire travailler les étudiants : apprentissages/devoirs/corrections,
- Répartition des charges entre les enseignants et les pôles études.

Mme Mellac souligne l'importance de mener une nouvelle étude après plusieurs semestres de mise en œuvre. Il faudra toutefois attendre une reprise en présentiel afin d'éviter d'analyser seulement les effets du confinement.

M. Valat dit que l'objectif de l'enquête était de dresser un bilan en vue de l'ouverture de l'ECI à de nouvelles formations.

Il rappelle les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du dispositif : la question du nombre d'évaluations minimales obligatoires, l'organisation des évaluations des UE mutualisées hors ECI.

Mme Mellac rappelle qu'en raison de l'incompatibilité du calendrier de l'ECI avec le contrôle terminal, l'histoire avait accepté d'évaluer ses UE mutualisées avec la géographie en ECI.

L'enseignement à distance mis en place cette année a amené de nouvelles formations à se rapprocher du fonctionnement de l'ECI. La présence de dispensés dans les formations obligeant à sanctuariser une période de contrôle terminal rend cependant sa mise en place impossible.

Mme Bouchiba-Fochesato pense qu'il faut envisager une FAD dédiée pour les étudiants dispensés.

Mme Dirik pense qu'au pic de la crise, nous nous sommes rendu compte des écueils de ce système : pression permanente de l'évaluation, question de l'anonymat, celle de l'équité, des attendus, des exigences et de la difficulté des sujets en TD, ...

Mme Mellac dit que cette pression existe parce que le département d'histoire a mis en place de l'ECI dans le cadre d'un calendrier normal en 12 semaines au lieu des 15 minimum prévues dans le cadre de l'ECI.

Sur la question de la disparité entre les notes, elle rappelle qu'une harmonisation des notes est faite à la fin de l'année par les enseignants de la formation.

Il est important de noter les problèmes rencontrés afin de trouver des pistes d'amélioration.

Mme Rahou dit ne pas comprendre la problématique de l'anonymat. Les étudiants évalués en contrôle continu dans les autres formations sont soumis à la même problématique.

La gestion des dispensés est le plus gros problème posé par l'ECI et elle ne pense pas que la FAD en soit la solution.

Mme Bouchiba-Fochesato dit qu'il ne s'agit pas de calquer la FAD telle qu'elle existe aujourd'hui mais de proposer un nouveau service qui attirerait un nouveau public.

Elle pense que la question de l'anonymat ne peut pas être balayée sachant que les étudiants dans les formations non évaluées en ECI bénéficient d'un contrôle terminal et d'une session de rattrapage.

Mme Mellac signale l'absence de remarque sur l'anonymat faite par les étudiants dans le cadre de cette enquête et dans la pratique.

XIV/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE